



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vols, disparitions, dégradations et restitutions

d'objets mobiliers
protégés au titre des
monuments historiques



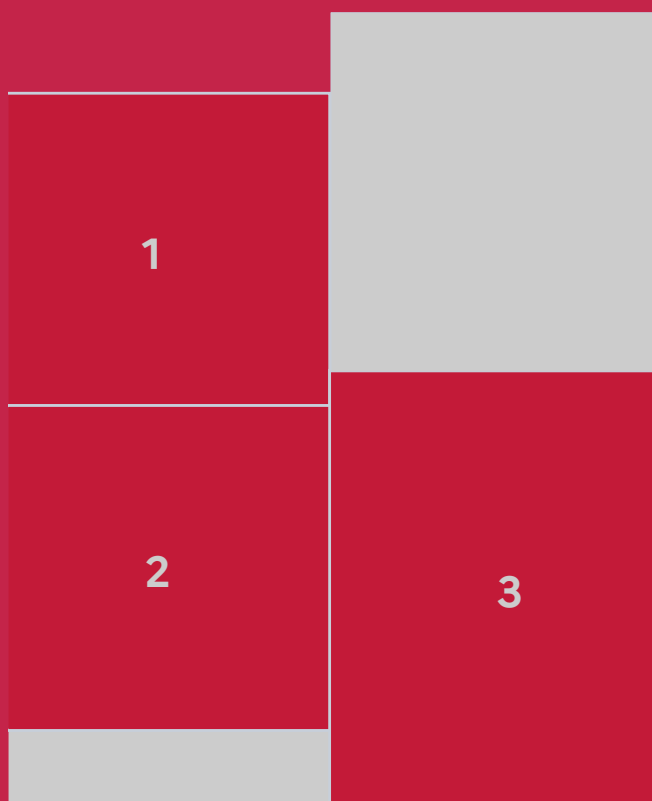
Bilan 2024



MONUMENT
HISTORIQUE

La **direction générale des patrimoines et de l'architecture** établit, tous les ans, avec ses services déconcentrés et en lien avec ceux du ministère de l'Intérieur, **un bilan des vols, des disparitions, des dégradations et des restitutions** des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.





Illustrations

1. *Clef de voûte*, pierre, XV^e siècle, provenant de l'ancienne église Saint-Benoît-le-Bétourné (Paris, V^e), dépôt du Musée de Cluny - Musée national du Moyen Âge (Paris) au musée Carnavalet - Histoire de Paris (inv. AP 201), propriété de l'État.
© Bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers, 2024.
2. *Descente de croix*, bois peint polychromé, XIV^e siècle, provenant de l'église paroissiale Saint-Martin (Oise), classé au titre des monuments historiques et propriété de la commune de Borest.
© Marie-Bénédicte Dumartean CAO de l'Oise (DRAC Hauts-de-France), 2024.
3. *Aigle-lutrin*, bois doré, fer forgé, XVII^e siècle, provenant de l'église Saint-Pierre (Yonne) classé au titre des monuments historiques et propriété de la commune de Tonnerre.
© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo, Magali Villetard, commune de Tonnerre, 2024.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
Vols et disparitions	7
Objets protégés au titre des monuments historiques : de quoi parle-t-on ?.....	7
Distinction entre vol et disparition.....	7
Le recueil des signalements de vol.....	8
Les données de vols pour l'année 2024	9
1/ Objets classés et inscrits au titre des monuments historiques	9
2/ Objets mobiliers propriété de l'État	16
3/ Objets mobiliers relevant du patrimoine public non protégé au titre des monuments historiques	16
Focus sur quelques objets volés ou disparus en 2024.....	17
Redécouvertes et restitutions	19
Redécouvertes	19
Focus sur quelques objets redécouverts en 2024	20
Restitutions.....	25
Focus sur quelques objets restitués en 2024	26
Sinistres et dégradations	33
Focus sur quelques sinistres survenus en 2024.....	36
Conclusion.....	39
Crédits photographiques.....	40

INTRODUCTION

Tout au long de l'année 2024, la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux a collecté, auprès des conservations régionales des monuments historiques et des conservations départementales des antiquités et objets d'art, les informations relatives aux vols et aux disparitions d'objets protégés au titre des monuments historiques.

Elle a recueilli les signalements de sinistres et de dégradations. Elle a compilé les redécouvertes et les restitutions.

Ces données ont été croisées avec celles de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (direction centrale de la police judiciaire) et du Service central du renseignement criminel (Gendarmerie nationale), avec lesquels le ministère de la Culture travaille en étroite collaboration.

Une coopération interministérielle active



VOLS ET DISPARITIONS

Un bilan est élaboré chaque année par le ministère de la Culture à partir des signalements de vol et de disparition d'objets protégés au titre des monuments historiques.

Objets protégés au titre des monuments historiques : de quoi parle-t-on ?

La protection (classement ou inscription) au titre des monuments historiques est une **servitude d'utilité publique** fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, meuble ou immeuble, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte afin d'assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur du bien culturel mobilier.

Depuis 1840, **près de 290 000 objets, d'une grande diversité**, ont ainsi été **classés ou inscrits** au titre des monuments historiques : meubles, tableaux, sculptures, orgues, cloches, orfèvrerie, instruments de musique mais aussi bateaux, trains, avions, voitures et autres produits du patrimoine industriel, scientifique et technique.

Trois communes sur quatre sont propriétaires d'objets protégés au titre des monuments historiques.

Afin de contrôler leur état de conservation et de s'assurer qu'ils n'ont pas été volés, les conservateurs et conservateurs délégués des antiquités et objets d'art (CAOA et CDAOA) effectuent régulièrement le **récolement**¹ des objets classés de leur département. À l'issue de chacune de ces vérifications, ils rédigent un bordereau de récolement dans lequel ils signalent les éventuelles disparitions, qui peuvent être anciennes.

Distinction entre vol et disparition

Un bilan est élaboré chaque année par le ministère de la Culture à partir des signalements de vol et de disparition d'objets protégés au titre des monuments historiques.

Le **vol** est la « soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » ([article 311-1 du code pénal](#)). Cette définition souligne le **caractère intentionnel** de l'acte.

L'absence d'un objet mobilier est qualifiée de **disparition** lorsque l'intention frauduleuse de le dérober ne peut être établie avec certitude. L'objet mobilier peut être constaté « manquant » à l'occasion d'une opération de récolement des objets mobiliers classés ou d'une visite en vue de la programmation de travaux de conservation-restauration ou d'un recensement. Les circonstances de la disparition de l'objet mobilier sont souvent indéterminées. Il arrive que celui-ci ait été simplement déplacé avant d'être retrouvé après quelques recherches menées par son propriétaire. Certaines disparitions font suite à un événement extérieur particulier (incendie, inondation, conflit, déplacement par le clergé...).

¹ [Article R622-25 du code du patrimoine](#) : « Le conservateur des antiquités et objets d'art procède au moins tous les cinq ans au récolement des objets mobiliers ».

Le ministère de la Culture considère que, si les recherches « de proximité » sont restées infructueuses, **tout objet disparu doit être traité de la même manière qu'un objet volé** et doit, en particulier, faire l'objet d'un dépôt de plainte de son propriétaire.

En effet, seul le dépôt de plainte déclenchera l'enregistrement dans les bases du ministère de l'Intérieur (base *TREIMA*) et d'Interpol (base *PSYCHÉ*), sans lequel l'identification, par les services des douanes et de police, de l'objet mobilier volé sera difficile en cas de saisie ou de redécouverte.

Vols : quelles sont les peines encourues ?

Article 311-4-2 du code pénal : « Le vol est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende lorsqu'il porte sur :

- 1° Un objet mobilier classé ou inscrit en application des dispositions du code du patrimoine ou un document d'archives privées classé en application des dispositions du même code ;
- 2° Une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement ;
- 3° Un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives, soit dans un lieu dépendant d'une personne publique ou d'une personne privée assurant une mission d'intérêt général, soit dans un édifice affecté au culte.

Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque l'infraction prévue au présent article est commise avec l'une des circonstances prévues à l'article 311-4.

Les peines d'amende mentionnées au présent article peuvent être élevées jusqu'à la moitié de la valeur du bien volé. »

Le recueil des signalements de vol

La direction générale des patrimoines et de l'architecture (bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers - BCMHM) participe à la lutte contre les atteintes au patrimoine mobilier de propriété publique et/ou protégé au titre des monuments historiques en compilant et en vérifiant tous les signalements de vols, puis en transmettant ces données aux services compétents :

- À la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, pour archivage et mise à jour de la base de données nationale [Palissy](#)² ;
- À l'[Office central de lutte contre le trafic de biens culturels](#) (OCBC) et au [Service central de renseignement criminel](#) (SCRC) de la Gendarmerie nationale, pour enregistrement dans leurs bases respectives (*TREIMA*, *PSYCHÉ*...).

² Palissy est une base de données nationale de référence sur le patrimoine mobilier français dans toute sa diversité : vitraux, meubles, peintures, sculptures et objets religieux ou civils, collections scientifiques et patrimoine industriel. Créée en 1989, elle est mise à jour par la Médiathèque du patrimoine et de la photographie pour les monuments historiques et le patrimoine mobilier de l'État, d'une part, et par les services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel, d'autre part.

Le recueil des informations de vols repose sur le croisement de différentes sources :

- Les signalements envoyés par les services déconcentrés chargés des monuments historiques (conservateurs des monuments historiques, conservateurs des antiquités et objets d'art) ;
- Les bordereaux de récolement établis par les conservateurs des antiquités et objets d'art ;
- L'instruction des demandes de certificat d'exportation ;
- Les données collectées depuis 2021 dans le cadre des campagnes de recensement participatif via la plateforme *Collectif Objets* ;
- La veille médiatique.

Les données de vols pour l'année 2024

Origine des données

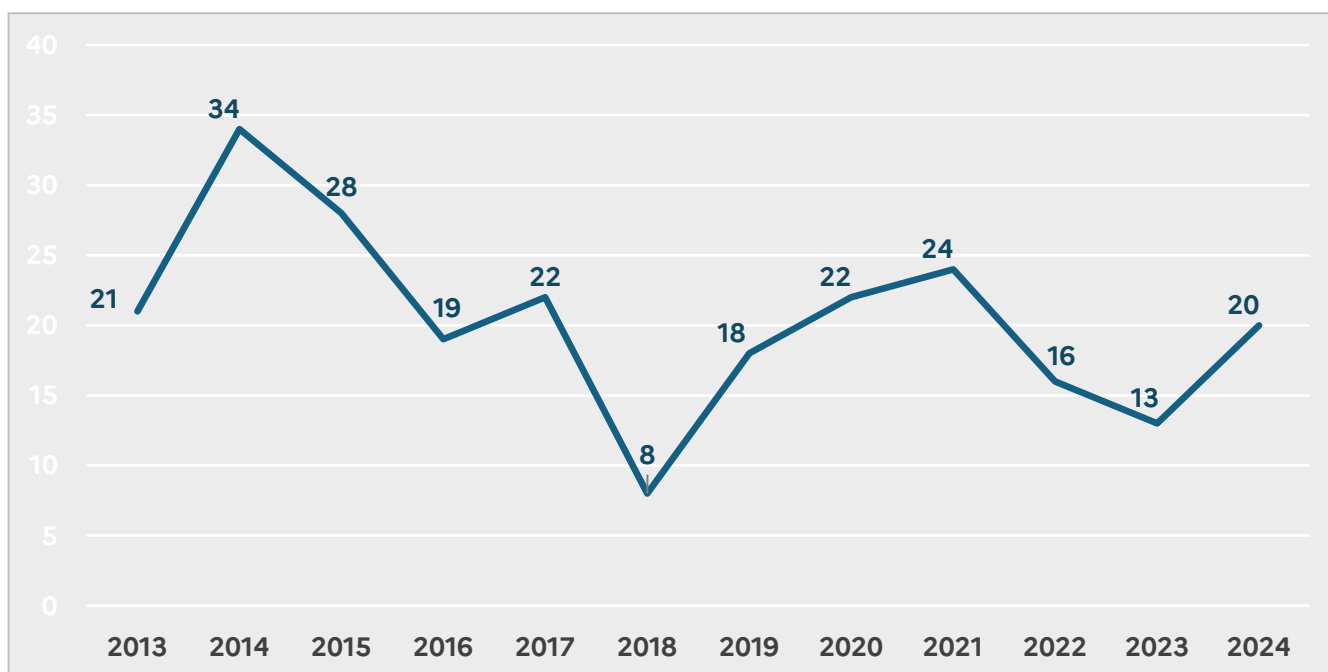
Les données concernant l'année 2024 ont été établies en fonction des vols et des disparitions qui ont été **portés à la connaissance du bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers (BCMHHM) en 2024**, que les faits aient été commis en 2024 ou à une date antérieure.

1/ Objets classés et inscrits au titre des monuments historiques

a. Données chiffrées

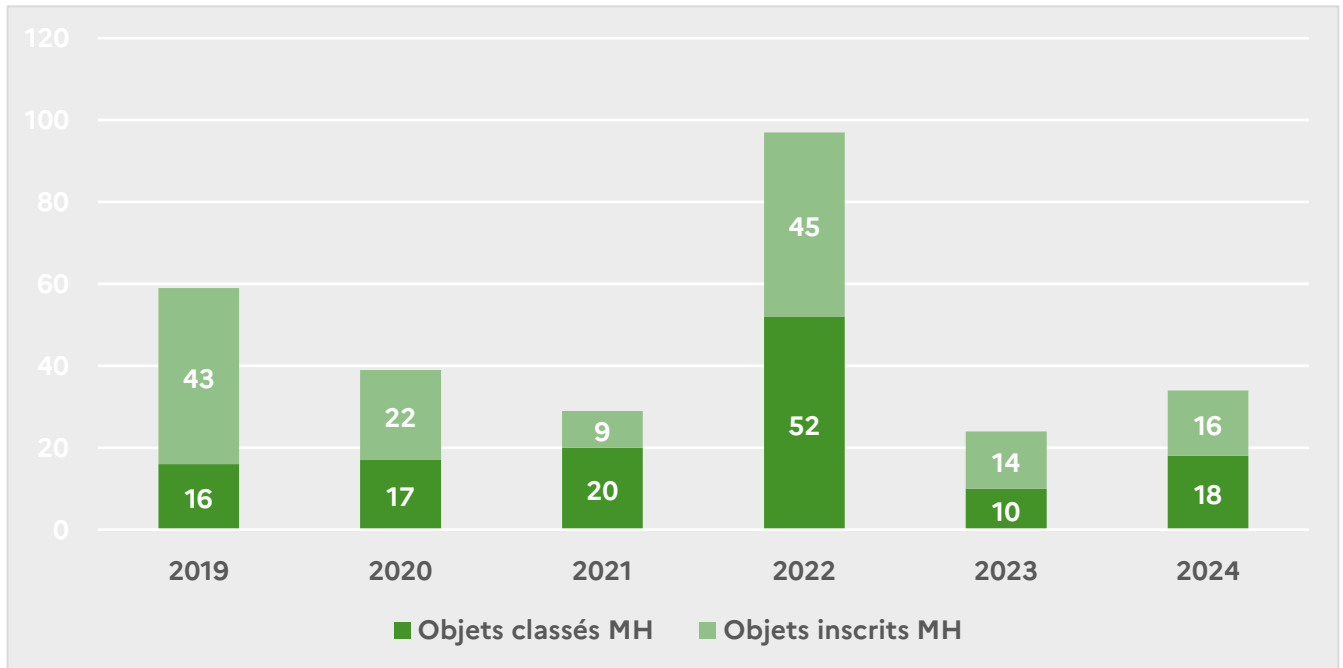
En 2024, 20 signalements de vols ont été enregistrés par le ministère de la Culture, ce qui reste dans la moyenne des faits de vols signalés les dix années précédentes.

Évolution du nombre de signalements de vols



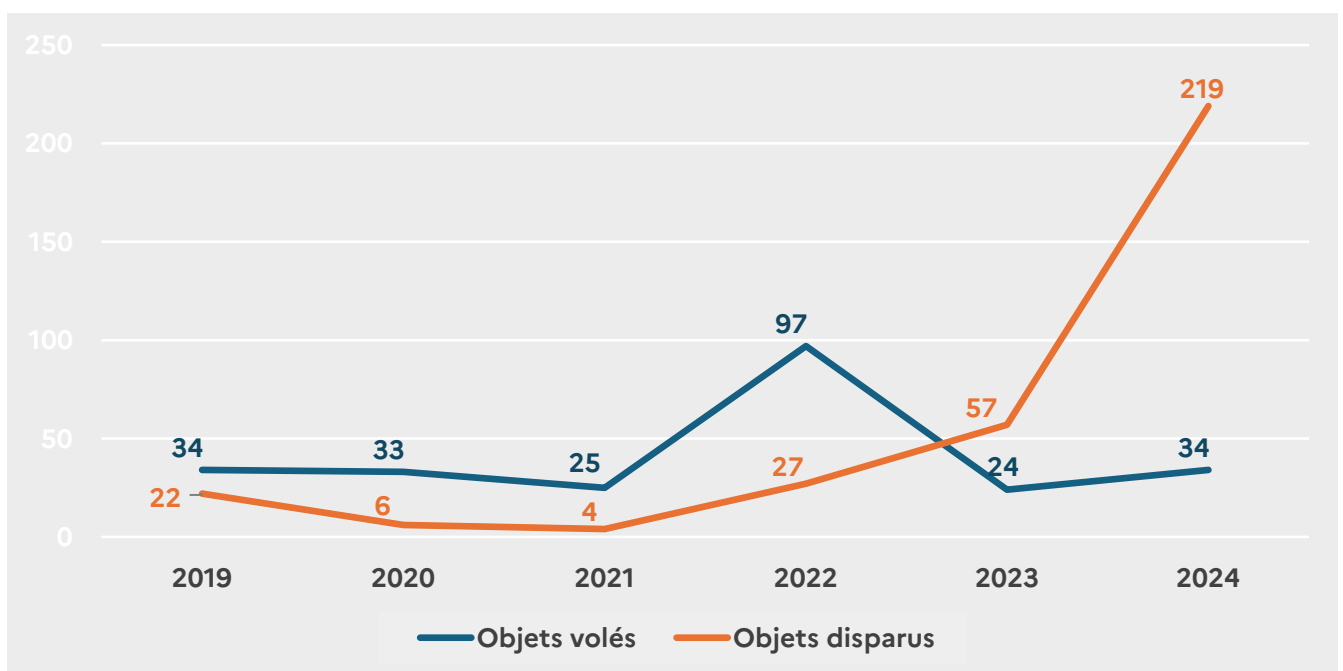
Ces 20 signalements correspondent à un total de **34 objets volés** : 18 objets classés et 16 objets inscrits au titre des monuments historiques.

Évolution du nombre d'objets mobiliers classés et inscrits MH volés



En revanche, les statistiques concernant les disparitions d'objets mobiliers révèlent des chiffres en forte augmentation puisque le ministère de la Culture a dénombré **219 objets mobiliers signalés « manquants »** dans les bordereaux de récolement reçus et traités au cours de l'année 2024 : 42 objets classés et 177 objets inscrits au titre des monuments historiques.

Évolution du nombre d'objets signalés volés et du nombre d'objets signalés disparus



Cette hausse des disparitions s'explique par :

- une collecte et un traitement plus efficaces par la direction générale des patrimoines et de l'architecture des bordereaux de récolement rédigés par les conservateurs et les conservateurs délégués des antiquités et objets d'art ;
- un vaste travail de reprise des données mené en collaboration avec plusieurs CAOAs et CDAOAs, notamment pour l'Ardèche, le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Savoie, le Var et la Vendée.

Enfin, cet effort est amplifié par le traitement des données collectées par les CAOAs et les CDAOAs dans le cadre des campagnes de récolement déployées avec la plateforme participative *Collectif Objets*. Celles-ci ont permis le signalement de nombreuses œuvres « non localisées » ou « disparues », qui n'auraient pas été relevées sans cela.

b. Répartition territoriale des vols

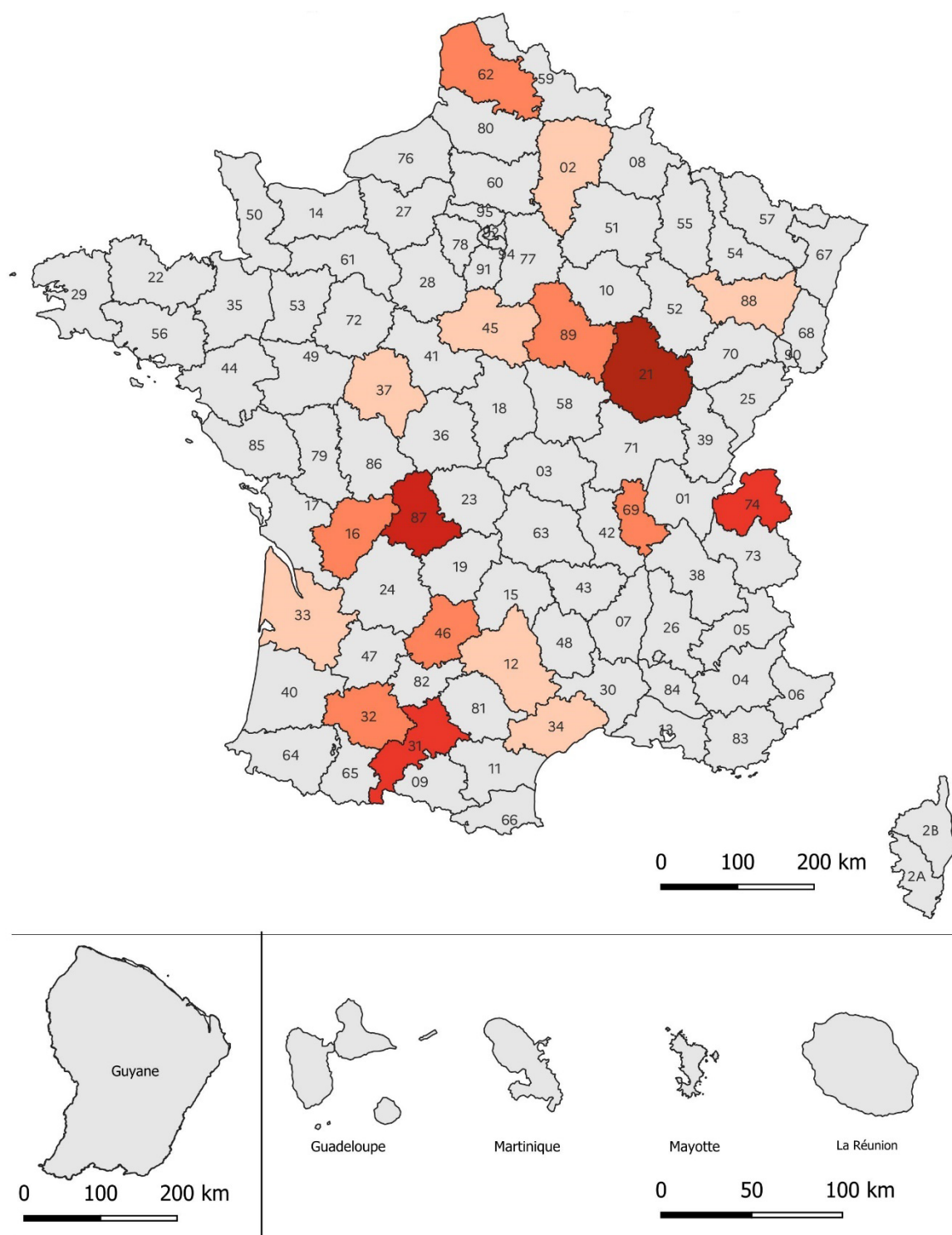
Le tableau ci-dessous indique la répartition par région des données statistiques de vols et disparitions pour l'année 2024.

Régions impactées en 2024	Nombre d'objets volés	Nombre d'objets disparus	Nombre total d'objets volés ou disparus	Nombre de communes concernées
Auvergne-Rhône-Alpes	5	62	67	21
Bourgogne-Franche-Comté	7	12	19	12
Hauts-de-France	3	93	96	10
Occitanie	9	7	16	9
Nouvelle-Aquitaine	7	4	11	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	11	11	5
Grand Est	1	5	6	5
Pays de la Loire	0	12	12	4
Centre-Val de Loire	2	3	5	3
Île-de-France	0	2	2	2
Bretagne	0	4	4	1
Normandie	0	4	4	0
Corse	0	0	0	0
Guyane	0	0	0	0
Guadeloupe	0	0	0	0
Martinique	0	0	0	0
Mayotte	0	0	0	0
La Réunion	0	0	0	0
Totaux	34	219	253	77

Avec 21 communes concernées, la région Auvergne-Rhône-Alpes est celle où a été enregistré le plus grand nombre de signalements en 2024. Cela s'explique par l'important travail réalisé par les conservations des antiquités et objets d'art de l'Ardèche et de la Haute-Savoie de reprise des données relatives aux objets signalés disparus lors des campagnes de récolement.

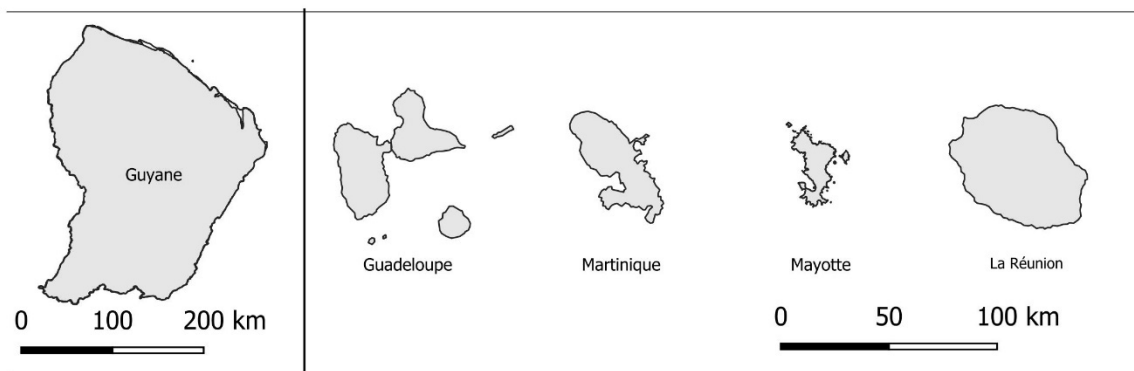
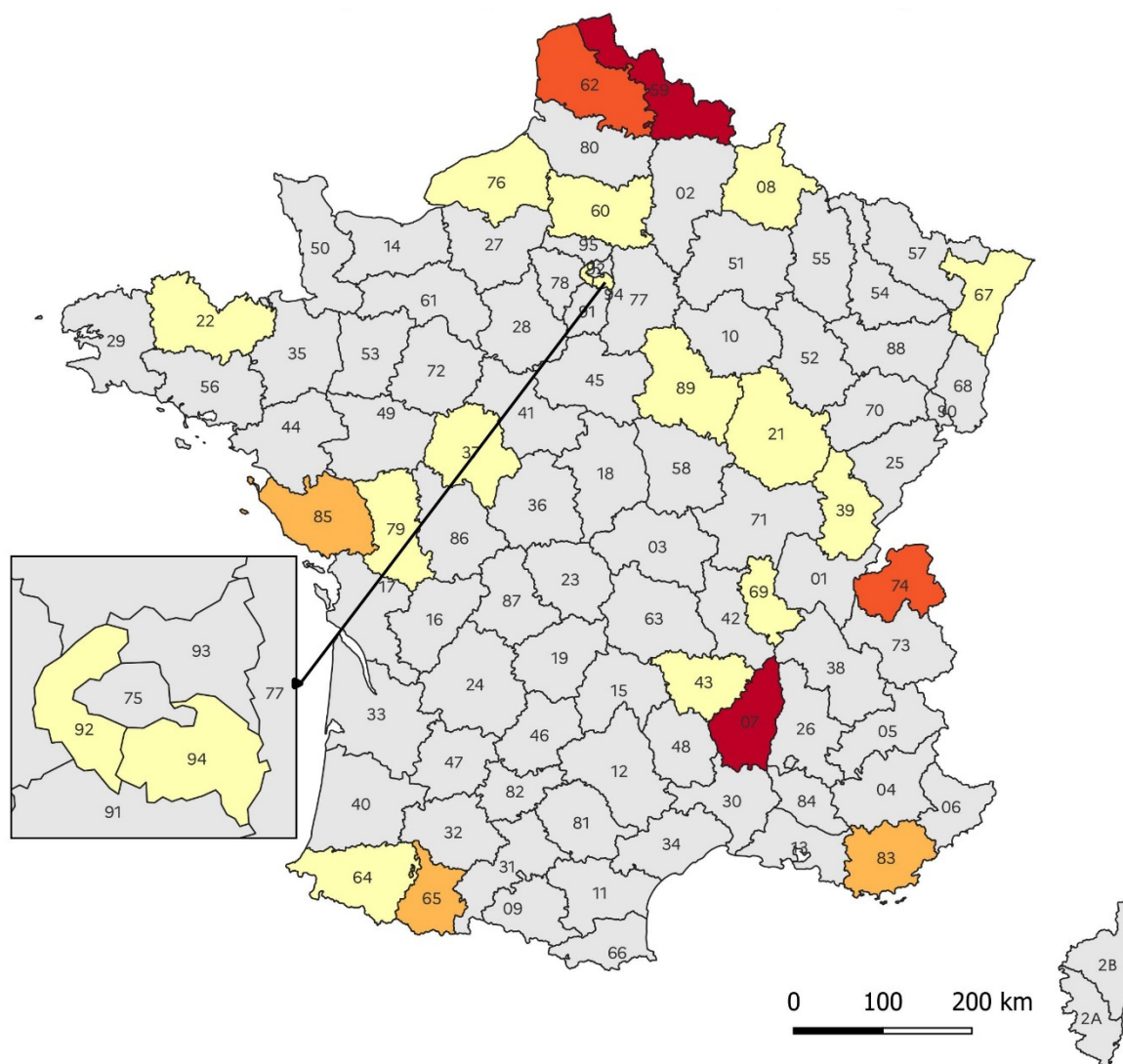
Dans les Hauts-de-France, le nombre élevé d'objets signalés comme disparus est frappant : en effet, dans le seul département du Nord, il a été constaté, à l'occasion du récolement réalisé dans la chapelle Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque, que 41 objets manquaient à l'appel.

Nombre d'objets volés en 2024 par département



@Ministère de la culture. DGPA.SDMHSP. BCMHM/BEM. Septembre 2025

Nombre d'objets disparus en 2024 par département



Nombre d'objets disparus



@Ministère de la culture. DGPA-SDMHSP. BCMHM/BFM. Septembre 2025

La plupart des objets volés (ou disparus) sont conservés dans des **édifices religieux**. C'est le cas pour 95 % des objets signalés volés en 2024. Cette proportion s'observe aussi pour le patrimoine public non protégé (voir infra C.3.).

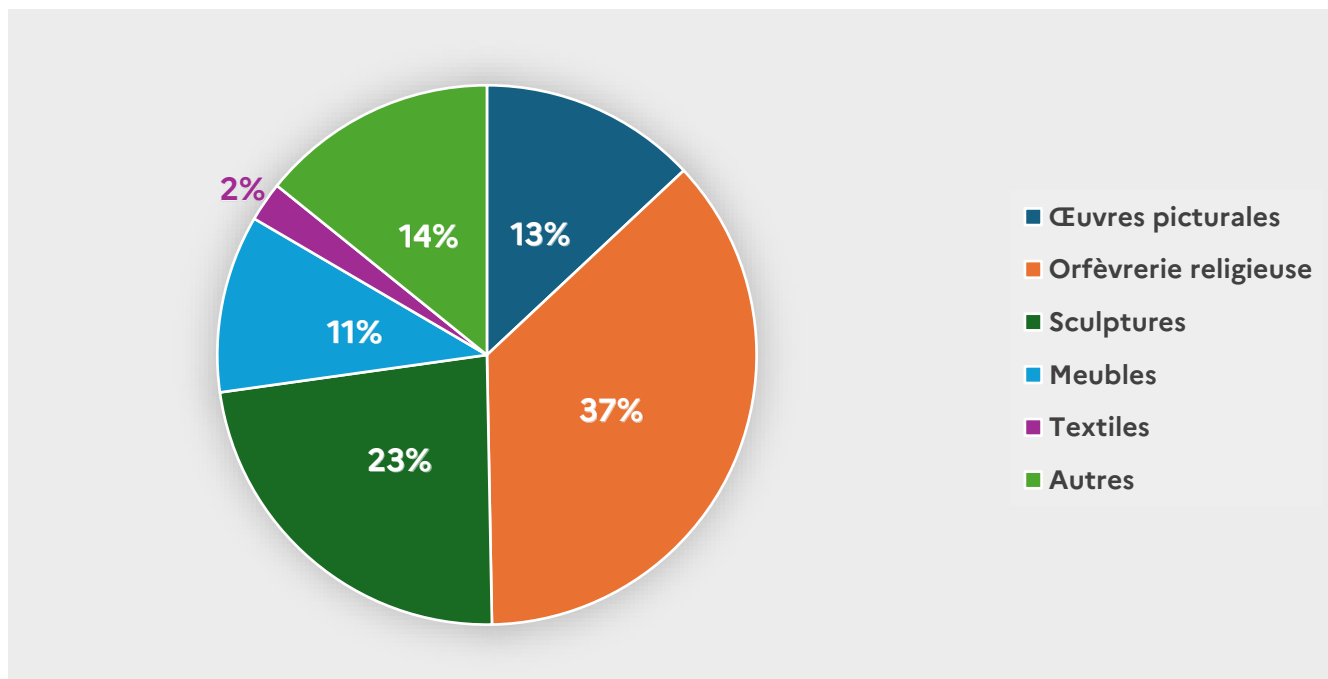
Ces chiffres révèlent que les efforts doivent être poursuivis pour améliorer la sûreté des objets dans les églises, en concertation avec les membres du clergé affectataire.

À cet effet, la direction générale des patrimoines et de l'architecture a mis en ligne sur le site Internet du ministère de la Culture une fiche pratique à l'attention des communes propriétaires et des membres du clergé affectataire pour rappeler les mesures simples de prévention à mettre en place : [Fiche pratique Prévention des vols](#)

c. Typologie des biens volés ou disparus

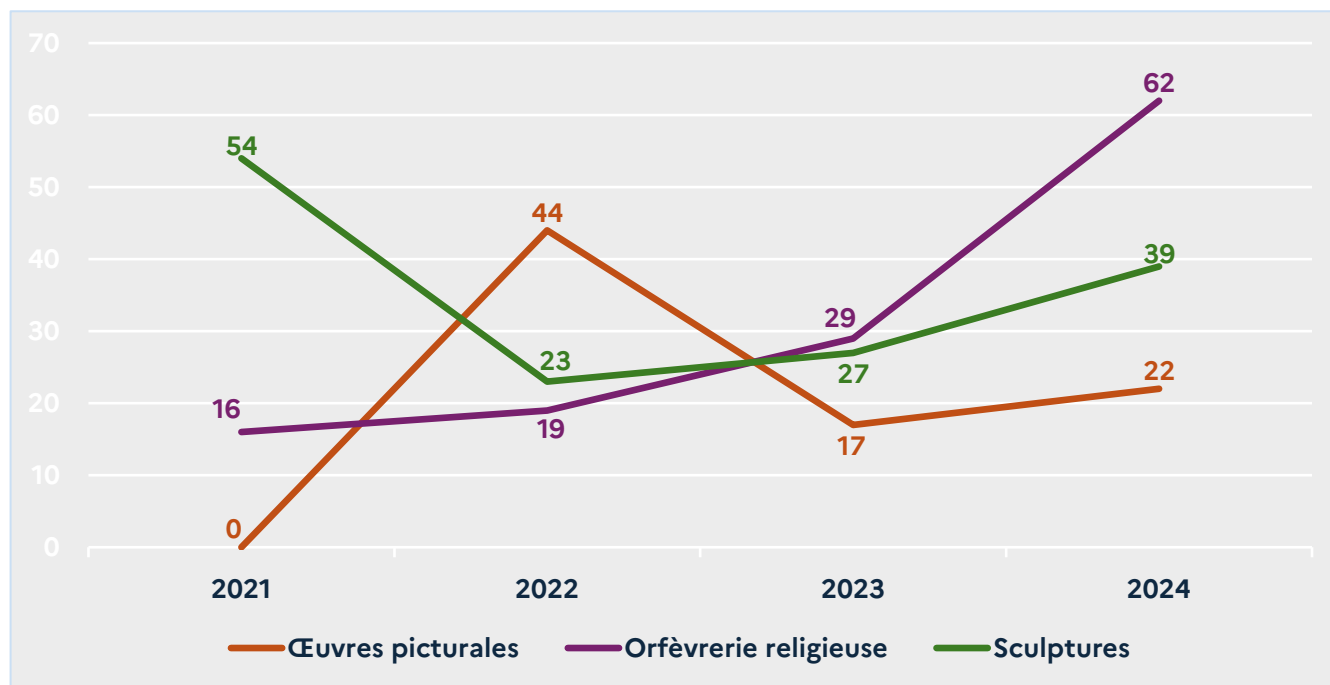
Lorsqu'on les classe par type d'objets, il apparaît que les pièces d'orfèvrerie religieuse (ciboires, calices, chandeliers, encensoirs, etc.) sont les plus recherchées par les voleurs. Viennent ensuite les sculptures (notamment les statuettes et statues) et dans une moindre mesure, les peintures.

Typologie des biens protégés volés ou disparus en 2024



Cette prédilection pour l'orfèvrerie est une tendance qui se confirme au fil des années : ce sont des objets de petite taille, plus faciles à dérober que des tableaux accrochés aux murs ou des statues scellées sur un socle, et que l'on peut revendre à bon prix à un fondeur de métaux.

Évolution par typologie des objets mobiliers volés depuis 2021



2/ Objets mobiliers propriété de l'État

Aucun vol n'a été signalé en 2024 dans cette catégorie d'objets.

3/ Objets mobiliers relevant du patrimoine public non protégé au titre des monuments historiques

Le patrimoine public non protégé (PPNP) est constitué de tous les objets qui appartiennent à une personne publique (collectivité territoriale...). Considérant que ces objets, dont certains présentent un intérêt historique, artistique ou scientifique notoire, sont susceptibles de faire l'objet de mesures de protection dans le futur, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière, en vue de leur préservation.

C'est pourquoi, depuis avril 2021, les vols et les sinistres sont signalés, au même titre que les objets classés et inscrits au titre des monuments historiques. Les signalements de vols sont transmis à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, qui crée des notices spécifiques commençant par les lettres « PPNP » (pour Patrimoine Public Non Protégé).

Pour l'année 2024, 57 objets ou ensembles d'objets « PPNP » (soit 82 objets à l'unité) ont été signalés volés dans 24 communes, dont 43 objets dérobés dans les seuls départements du Lot et de la Seine-Maritime. Ces deux départements ont été la cible de voleurs particulièrement intéressés par les pièces d'orfèvrerie (calices, ciboires, ostensoirs...) conservées dans des églises des communes rurales.

Focus sur quelques objets volés ou disparus en 2024

Diptyque : Donateur accompagné de saint Wallerand

Arras, évêché (Pas-de-Calais, Hauts-de-France)

Inscrit au titre des monuments historiques le 24 février 1992

Base Palissy : [PM62008175](#)

L'œuvre, datant de 1611, appartient à l'association diocésaine. Elle était conservée dans les appartements de l'évêque d'Arras.

Un récolement a été réalisé par le conservateur des antiquités et objets d'art du Pas-de-Calais dans le cadre d'un déménagement de l'évêque vers la Maison diocésaine d'Arras.

Le déménagement des œuvres a eu lieu le 15 février 2023. Le diptyque a été stocké dans le grenier, encore emballé. Sa disparition a été constatée le 31 décembre 2023.



Plat de quête

Lézignan-la-Cèbe, église de l'Assomption Notre-Dame (Hérault, Occitanie)

Inscrit au titre des monuments historiques le 16 février 2000

Base Palissy : [PM34002889](#)

Ce plat de quête en cuivre jaune du XVI^e siècle a pu être admiré pour la dernière fois lors des Journées européennes du patrimoine le 16 septembre 2023.

Sa disparition a été constatée le mois suivant.



2 bustes-reliquaires : saint Eutrope et jeune saint imberbe

Berneuil, église Saint-Cessateur (Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

Inscrits au titre des monuments historiques le 25 avril 1977

Base Palissy : [PM87000786](#) et [PM87000787](#)



Les deux bustes-reliquaires en bois, datés du XVII^e siècle, d'une hauteur de 45,5 cm pour l'un et de 35,5 cm pour l'autre, étaient posés sur un autel dans l'église.

Ils ont été volés entre le 20 et le 22 mai 2024.

Coq de faîtage

Germigny-des-Prés, cimetière près de l'église (Loiret, Centre-Val de Loire)

Classé au titre des monuments historiques le 12 février 1935

Base Palissy : [PM45000290](#)

Ce lanterneau du XVII^e siècle en fer forgé était situé sur une lanterne des morts d'époque romane.

Volé une première fois en 1973 et retrouvé rapidement ensuite, le coq a été de nouveau dérobé en 2009.

Le signalement de ce vol auprès des services centraux du ministère de la Culture et de l'OCBC n'a cependant été effectué qu'en 2024.



Avant le vol



Après le vol

REDECOUVERTES ET RESTITUTIONS

Le service du patrimoine (sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux), en liaison étroite avec les directions régionales des affaires culturelles (CRMH et CAO), accompagne les propriétaires dans le recouvrement de leurs biens mobiliers protégés au titre des monuments historiques volés, qu'ils soient identifiés en France ou à l'étranger.

Il convient de distinguer la redécouverte d'un bien, qui correspond à la date où celui-ci est identifié, par exemple à l'occasion d'une vente publique, de la restitution, moment où le bien volé est rendu à son légitime propriétaire.

L'action conjointe des services du ministère de la Culture, des services de police et de gendarmerie permet chaque année l'identification et la restitution de plusieurs œuvres d'art dont le vol est parfois très ancien.

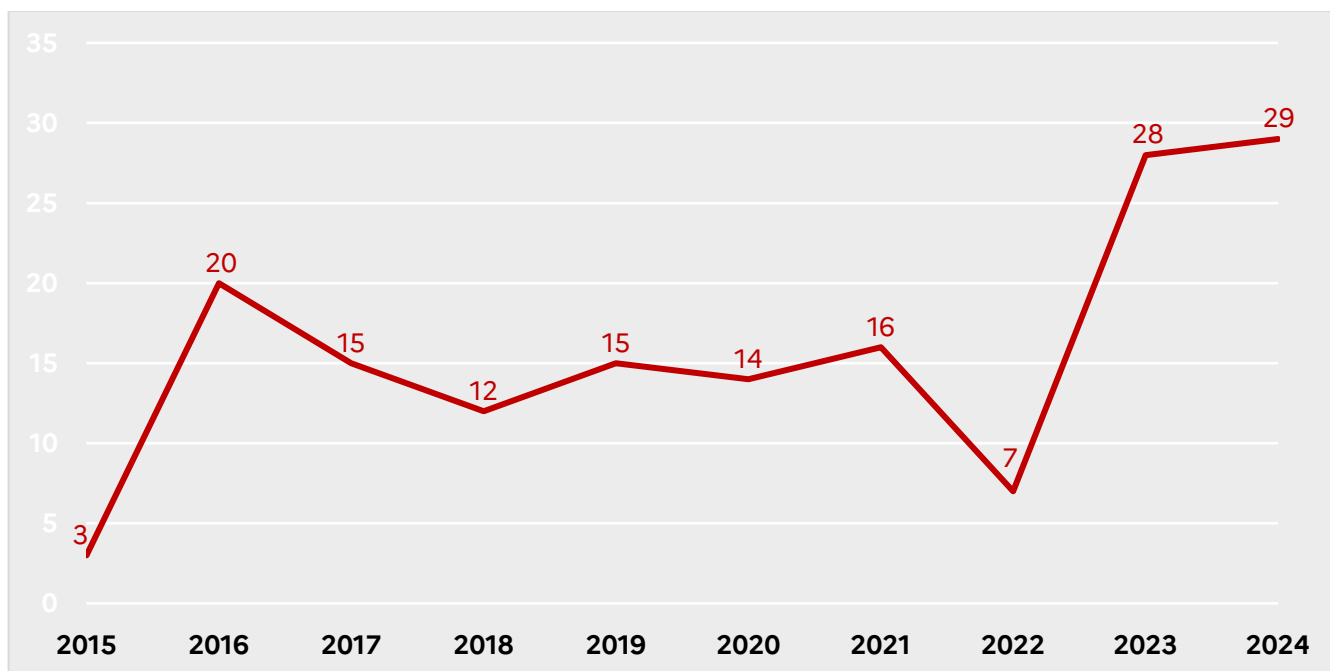
Le délai entre la redécouverte et la restitution peut être très variable, allant de quelques semaines à plusieurs années, en fonction de la complexité des formalités (expertises, démarches juridiques) nécessaires à son retour dans son lieu d'origine.

Redécouvertes

Les données présentées dans le graphique (ci-dessous) concernent les biens culturels relevant de la domanialité publique.

En 2024, 29 objets mobiliers sont redécouverts :

- 18 sont classés au titre des monuments historiques ;
- 11 sont non protégés au titre des monuments historiques, relevant de la domanialité publique d'une collectivité territoriale ou d'un syndicat mixte.



Focus sur quelques objets redécouverts en 2024

Quatre statuettes provenant de deux retables différents sont redécouvertes aux Pays-Bas et en Allemagne.

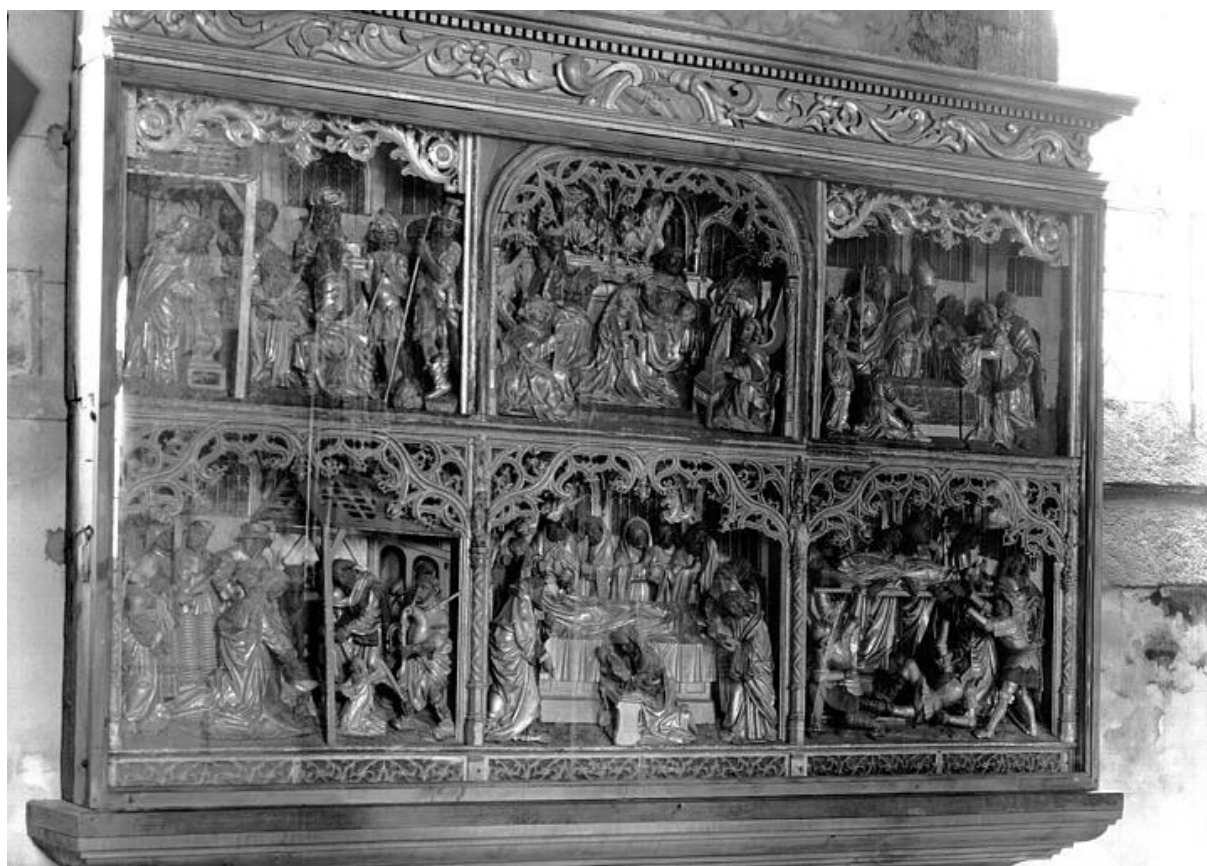
Trois statuettes provenant du retable représentant *Les Scènes de la Vie de la Vierge*, école flamande, XVI^e siècle,

Érgué-Gabéric (Finistère, Bretagne), chapelle de Kerdevot

Classé au titre des monuments historiques le 14 juin 1896

Base Palissy : [PM29001203](#)

Retable avant le vol de 1973



Dans la nuit du 6 au 7 novembre 1973, 11 statuettes de ce retable en bois, dont celle des *Rois mages agenouillés*, composée de deux éléments, soit 12 éléments au total, sont découpées et volées.

La commune porte plainte le 7 novembre 1973 auprès de la gendarmerie de Quimper et l'affaire est enregistrée dans les bases policières de l'OCBC (base *TREIMA*) et d'Interpol (base *Psyché*). En avril 1978, 3 statuettes sont restituées : *Ange musicien*, *Ange agenouillé* et un *Soldat juif*. En mars 2024, le bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers (BCMHM) est informé par un antiquaire belge de la mise en vente pendant l'*European Fine Art Fair* (TEFAF), salon d'art et d'antiquités de Maastricht (Pays-Bas), de trois statuettes représentant un *Homme barbu*, un *Saint Joseph* et un *Berger à la cornemuse* provenant de ce retable.

L'affaire est en cours.

Éléments volés en 1973



Légende :

Scène (panneau) de l'Adoration des mages :

deux Rois mages agenouillés

Scène (panneau) Couronnement de la Vierge : Ange musicien

Scène (panneau) de la Nativité : Bergère à la lanterne

Scène (panneau) de la Nativité : Vierge à l'Enfant

Scène (panneau) de la Nativité : Ange agenouillé

Scène (panneau) de la Nativité : saint Joseph

Scène (panneau) de la Nativité : Berger à la cornemuse

Scène (panneau) de la Dormition de la Vierge : saint Pierre

Scène (panneau) de la Dormition de la Vierge : Apôtre lisant agenouillé

Scène (panneau) de la Dormition de la Vierge : Apôtre lisant debout

Scène (panneau) funérailles de la Vierge : Soldat juif

Photomontage des éléments restitués en 1978



Légende :

3 statuettes sont restituées en avril 1978 :

Scène couronnement de la Vierge : statuette d'un ange musicien

Scène de La Nativité : ange agenouillé

Scène des Funérailles de la Vierge : soldat juif

Dans cette même affaire, une quatrième statuette provenant d'un autre retable est également redécouverte.

Statuette représentant la Vierge Marie et Marie-Madeleine provenant du retable de *La Passion*, bois peint polychromé et décor en relief, école flamande, XVI^e siècle,

Maignelay-Montigny (Oise, Hauts-de-France), église Sainte Marie-Madeleine

Classé au titre des monuments historiques le 14 juin 1898

Base Palissy : [PM60001007](#)

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 1973, une cinquantaine de statuettes de ce retable sont dérobées. La commune porte plainte et l'affaire est enregistrée dans les bases policières de l'OCBC (base *TREIMA*) et d'Interpol (base *Psyché*).

En 2001, le Conseil International des musées (ICOM) publie l'ouvrage [Looting in Europe Cents objets disparus, Pillage en Europe](#), compilant près d'une centaine de vols commis en zone Europe durant les années 1960 à 1980, avec pour première page de couverture la photographie du retable démantelé.

Retable avant le vol de 1973



Retable au 19 mars 2007



Photomontage des éléments retrouvés (identifiés) et/ou restitués :



Légende :

- 4 éléments redécouverts et restitués** à la commune en **juin 1993**, déposés au Musée de l'Oise (MUDO) à Beauvais (Oise) : *Soldat courant, Vierge et saint Jean, sainte femme, cavalier et porte-éponge*.
- Un élément redécouvert** sur une foire d'antiquaires à Bruxelles (Belgique) en **janvier 2006**, restitué en **mars 2007**, déposé au MUDO-Musée de l'Oise à Beauvais (Oise) : *Soldat debout*.
- Un élément redécouvert** lors de la foire internationale *The European Fine Art Fair* (TEFAF) à Maastricht (Pays-Bas) en **mai 2016** représentant *Sainte Véronique*. Affaire en cours
- Un élément redécouvert** lors de la foire internationale d'antiquaires, la TEFAF, à Maastricht (Pays-Bas) en **mars 2024**, puis localisé en **Allemagne**, représentant la *Vierge Marie et Marie-Madeleine*. Affaire en cours.

Statue représentant une Vierge à l'Enfant assise, bois, feuille d'étain sur plâtre, XII^e- XIII^e siècle,

Fontpédrouse (Pyrénées-Orientales, Occitanie), église Sainte-Marie de Prats-Balaguer

Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 30 mars 1954

Base Palissy : [PM66000393](#)

Cette statue est volée entre le 23 et le 29 juin 1975. Une plainte est déposée le 15 juillet 1975 par le préfet des Pyrénées-Orientales auprès du procureur de la République.

L'affaire est enregistrée dans les bases policières de l'OCBC (base *TREIMA*) et d'Interpol (base *Psyché*).

En 2017, l'Association de protection du patrimoine de la commune de Fontpédrouse (APPCF) publie sur son site Internet un avis de recherche de la statue volée.

Lien vers le site de l'APPCF : [avis de recherche](#).

En octobre 2024, un particulier anonyme établit un rapprochement entre la photographie d'une statue représentant une *Vierge à l'Enfant assise*, parue dans un article de presse du journal *El Temps* et la photographie de l'œuvre jointe à l'avis de recherche.

Il fait part de sa découverte auprès de l'APPCF qui en informe le ministère de la Culture.



Le 31 mars 2025, les services de la DRAC Occitanie (CAOA des Pyrénées-Orientales), accompagnés du président de l'APPCF, procèdent à un examen visuel de la statue évoquée dans l'article de presse et localisée en Espagne.

L'affaire est en cours.

Lien article : <https://www.eltmps.cat/article/64046/deesses-mare-i-maternitats>

Restitutions

Une fois restituée à son légitime propriétaire, l'œuvre a vocation à être réinstallée dans son monument d'origine, après restauration, si les conservateurs des monuments historiques le jugent nécessaire.

Si les édifices ne réunissent pas les conditions de conservation ou de sécurité permettant d'accueillir l'œuvre restituée, celle-ci peut être déposée temporairement dans un lieu de conservation sécurisé. Les travaux achevés, l'œuvre retrouve son édifice.

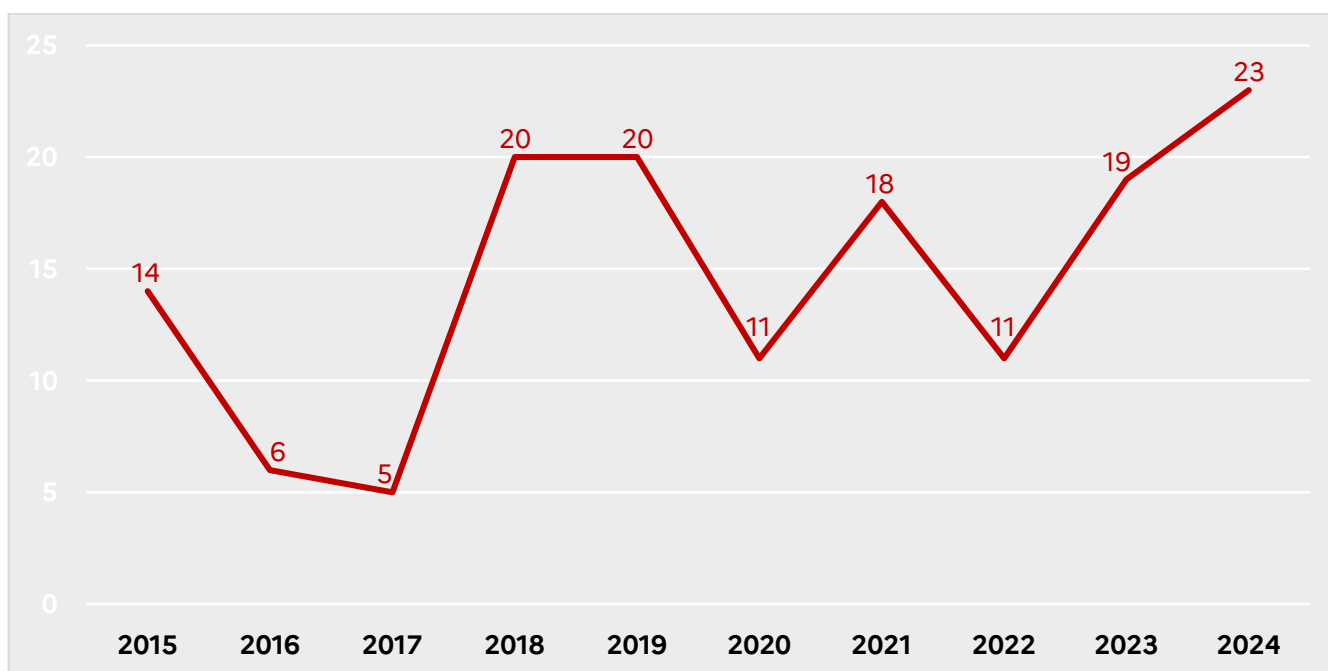
C'est le temps de la réinstallation, qui donne lieu parfois à des cérémonies officielles de restitution.

Les données présentées dans le graphique ci-dessous concernent les biens culturels relevant de la domanialité publique.

En 2024, **23 objets mobiliers ont été restitués** :

- 15 sont protégés au titre des monuments historiques (11 classés et 4 inscrits)
- 5 ne sont pas protégés et appartiennent à une collectivité territoriale
- 3 ne sont pas protégés et appartiennent à l'État

Évolution du nombre d'objets mobiliers restitués entre 2015 à 2024



Focus sur quelques objets restitués en 2024

Haut-relief représentant une Descente de croix, bois peint polychromé, XIII^e siècle,

Borest (Oise, Hauts-de-France), église paroissiale Saint-Martin

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 5 novembre 1912

Base Palissy : [PM60000351](#)

Ce haut-relief en bois peint polychromé disparaît entre 1950 - date à laquelle il est photographié lors de l'exposition *La Vierge dans l'art français*, organisée au Musée du Petit-Palais, à Paris, de mai à octobre 1950 - et le début des années 1980, où il est saisi par les services de l'OCBC.

En 1985, un article paru dans le journal *Le Figaro Magazine*, consacré au pillage des églises, fait état des œuvres saisies par l'OCBC restées sans identification de leur légitime propriétaire (vue 3 ci-dessous). En 2002, l'ensemble des biens saisis ainsi que le haut-relief sont déposés par l'OCBC auprès de l'archevêché de Paris.

En novembre 2023, dans le cadre de recherches sur Internet menées par Marie-Bénédicte Dumarteau, conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Oise, une identification est établie par comparaison entre les photographies illustrant la description de l'objet mobilier dans la base patrimoniale *Mémoire* (Réf [APMH0194836](#)) et celles diffusées sur les réseaux sociaux par le Diocèse de Paris à l'occasion du réaménagement de la salle de réunion.

Informée de cette redécouverte, la commune de Borest porte plainte auprès de la gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin (Oise) le 16 février 2024. Le 22 février 2024, la conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Oise procède à un examen visuel sur site et en confirme l'identification. Restituée le 21 octobre 2024, l'œuvre est déposée auprès du musée d'art et d'archéologie de Senlis (Oise).



Deux statues, représentant saint Maurice et son compagnon Soluteur, plâtre, XX^e siècle,

Angers (Maine-et-Loire, Pays de la Loire), cathédrale Saint-Maurice

Œuvres non protégées au titre des monuments historiques, propriété de l'État.

En 1537, huit statues représentant *Saint-Maurice et ses sept compagnons d'armes* sculptées en pierre sont installées sur la façade occidentale de la cathédrale d'Angers.

À l'occasion de travaux sur l'édifice entre 1909 et 1911, elles sont déposées dans le palais épiscopal en raison de leur mauvais état de conservation.

Des copies en plâtre sont alors réalisées, mais, à la demande du sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, ces œuvres sont installées dans la salle basse du Palais épiscopal, le 14 juin 1912, à côté des originaux déjà déposés. Portés à l'inventaire du palais épiscopal en 1940, elles disparaissent lors du réaménagement de la chapelle dans les années 1950.



À l'été 2023, un dépôt-vente propose à la DRAC Pays de la Loire deux statues en plâtre en vente. Soucieuse d'en vérifier la provenance, la DRAC Pays de la Loire mène des recherches archivistiques et documentaires, qui permettent d'attester leur appartenance au domaine public de l'État.

Le 24 septembre 2024, les deux statues sont restituées et réinstallées dans la cathédrale d'Angers.

Lien vers le communiqué de presse :

<https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-pays-de-la-loire/actualite2/les-deux-statues-en-platre-de-la-cathedrale-saint-maurice-d-angers-retrouvees-dans-un-depot-vente-sont-de-retour-dans-l-edifice>



Trois statuettes représentant *saint Antoine*, *saint Jean l'Évangile*, *saint Jean-Baptiste* et un *dais* provenant du retable représentant la *Vie de la Vierge* et de *saint Georges*, albâtre et bois polychromés et dorés, XVI^e siècle,

Juignettes (Eure, Normandie), église de la Selle

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 24 novembre 1906

Base Palissy : [PM27001017](#)

Quatre éléments du retable, constitué de treize panneaux et de treize niches, sont volés en 1947 (*saint Christophe* et son *dais*) et en 1957 (*saint Antoine* et *saint Jean l'Évangile*).

En octobre 2018, ces quatre éléments sont confiés à un cabinet d'expertise dans la perspective de les vendre aux enchères à Paris.

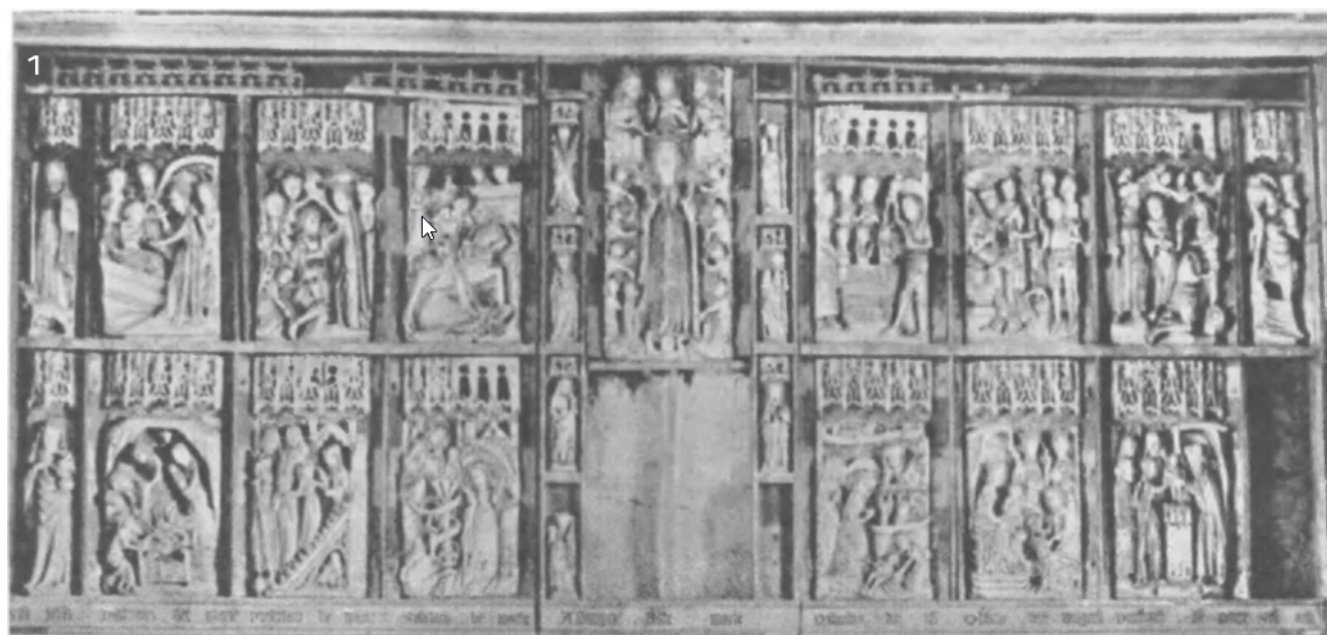
Le cabinet mandaté identifie la provenance des biens et avise le ministère de la Culture (bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers - BCMHM) de cette redécouverte.

Le détenteur, informé du statut juridique des biens, en accepte la restitution et apporte des informations sur les circonstances de leur acquisition par sa famille en 1952.

Les biens conservés jusqu'alors en Nouvelle-Aquitaine, sont pris en charge par la DRAC de cette région, puis mis en dépôt au musée d'Aquitaine à Bordeaux pour des raisons de conservation et de sécurité.

En 2024, après concertation entre les collectivités et services concernés, les éléments sont mis en caisse le 10 avril 2024 puis transportés de Bordeaux au musée départemental d'Évreux (Eure), où le retable est à nouveau présenté au public.

Retable en 1911



Éléments redécouverts et restitués



Légende :



Statues saint Antoine (1), Jean l'Évangéliste (2), volées en 1951, redécouvertes en 2018 (collection particulière) et restituées en 2024.



Statues saint André (3), saint Paul (4) et sainte Dorothée (5), volées en 1966.

À l'emplacement initial (3) où était installée la statuette de saint André, est installée actuellement la statuette de saint Pierre.
À l'emplacement (4) initial où était installée la statuette de saint Paul (4), est installée actuellement la statuette de sainte Marie-Madeleine.

À l'emplacement initial où était installée la statuette de sainte Dorothée (5), est installée actuellement la statuette de sainte Brigitte.



Statue sainte Barbe (6), volée entre 1849 et 1909.



Statue saint Christophe (7), volée en 1947, redécouverte en 2018 (collection particulière) et restituée en 2024.



Statue saint Jean-Baptiste (8), volé avant 1849.

Focus sur les éléments redécouverts en 2018 et restitués en 2024 : saint Antoine (registre supérieur du retable), saint Jean l'Évangéliste (registre inférieur du retable) et son daïs, saint Christophe et l'enfant (registre supérieur du retable)



Aigle-lutrin sur pied en fer forgé et aigle en bois, dimensions : h : 203 cm, XVIII^e siècle,

Tonnerre (Yonne, Bourgogne-Franche-Comté), provenant de l'église Saint-Pierre

Classé au titre des monuments historiques par arrêté du 25 février 1938

Base Palissy : [PM89001340](#)

Volée en septembre 1970, l'œuvre est acquise par un antiquaire de Toulouse (Haute-Garonne) à l'été 2023.

Ses recherches historiques sur l'œuvre lui permettent de faire le lien avec celle volée à Tonnerre.

Il se rapproche de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté (conservation régionale des monuments historiques), qui en confirme l'identification. La commune porte plainte le 17 novembre 2023.

L'œuvre étant conservée à Toulouse, la DRAC Occitanie procède à son examen visuel le 23 janvier 2024 et vérifie son état de conservation en vue de son transport retour.

Mandatée par la commune de Tonnerre, les membres de l'association Saint-Pierre de Tonnerre organisent le transport retour de l'œuvre vers son édifice d'origine le 19 avril 2024.

Informée du retour de l'aigle-lutrin, Chloé Cazalet, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art de l'Yonne, réalise un constat d'état le 3 mai 2024.



Clef de voûte, provenant de l'ancienne église Saint-Benoît-le-Bétourné (Paris, V^e arrondissement), pierre, dimensions : pr : 18 cm ; diam : 42 cm, XV^e siècle,

Paris, (Île-de-France), dépôt du Musée de Cluny – Musée national du Moyen Âge (Paris) au musée Carnavalet – Histoire de Paris, inv. AP 201 ; ABCC347.

Œuvre non protégée au titre des monuments historiques, propriété de l'État

Cet élément d'architecture provenant probablement de l'ancienne église Saint-Benoît-le-Bétourné à Paris a été déposé par le Musée national du Moyen Âge – Thermes de Cluny au sein des collections du musée Carnavalet-Histoire de Paris. Ce dernier a porté plainte en septembre 1979 après avoir constaté son vol.

Lors de l'instruction d'une demande de certificat d'exportation en 2024, l'élément d'architecture est identifié par le service du patrimoine du ministère de la Culture grâce aux photographies numérisées du catalogue *Sculptures médiévales, XII^e siècle-début du XVI^e siècle*, publié par Jean-Pierre Willesme, Paris, Impr. municipale, 1979 (cat. 108), consultables par similarité d'images sur le site Internet ALAMY :

(<https://www.alamyimages.fr>).

Les échanges avec le galeriste, demandeur du certificat, permettent d'identifier sur le bien le numéro d'inventaire du musée Carnavalet marqué à l'encre noire sur une couche de vernis. En décembre 2024, le galeriste restitue le bien au musée dépositaire à l'amiable et de manière diligente.



SINISTRES ET DEGRADATIONS

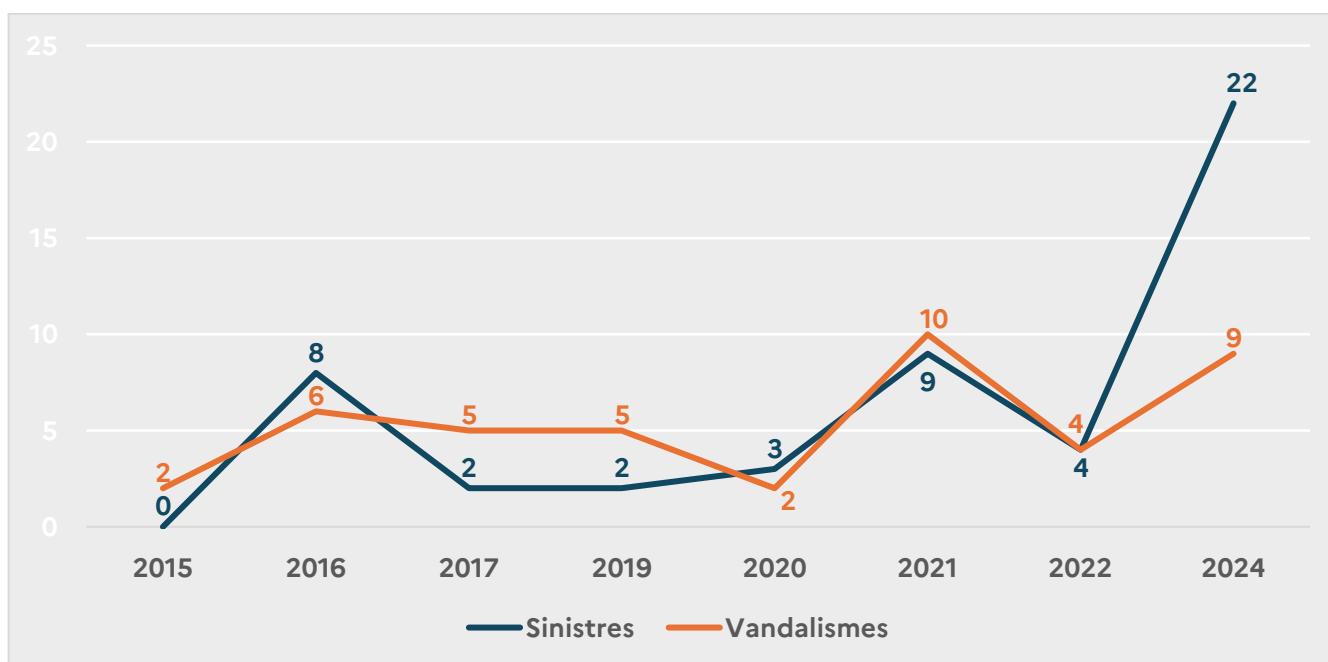
Tout événement, y compris un départ de feu ou une inondation, même s'il a été circonscrit, doit faire l'objet, aussi rapidement que possible, d'un signalement décrivant notamment l'origine de l'incident, la manière dont son développement a été interrompu et les premières mesures conservatoires prises.

Ce compte rendu, indispensable au suivi de l'événement, contribue au retour d'expérience et à l'enrichissement des informations utiles à l'amélioration de la prévention et de la protection contre les sinistres et les actes de vandalisme. Le graphique ci-dessous indique le nombre d'objets mobiliers protégés concernés par des sinistres (incendies, séismes, intempéries...) et des actes de dégradation volontaire de 2015 à 2024. Il ne comptabilise que les signalements qui ont été portés à la connaissance des services centraux du ministère de la Culture.

En 2024, 11 édifices ont été touchés par des sinistres ou des actes de vandalisme.

Au total, **31 objets mobiliers ou ensemble d'objets protégés ont été dégradés** : 17 classés et 14 inscrits au titre des monuments historiques. Parmi ceux-ci, 22 objets ont été endommagés ou détruits à la suite d'un sinistre (incendie dans la majorité des cas), 9 objets ont été la cible d'une dégradation volontaire (vandalisme ou tentative de vol).

Évolution du nombre d'objets mobiliers endommagés par des sinistres et des dégradations volontaires



L'année 2024 a été marquée par de nombreuses intempéries (inondations, orages de grêle) qui n'ont pas épargné les églises. Certaines ont eu de lourdes conséquences, comme à Saint-Savin dans la Vienne (voir focus ci-dessous) ou à Vitteaux (vitreaux brisés par la grêle). Des incendies ont eu également des lourdes conséquences, comme à Bringolo (Côtes-d'Armor) où l'église Notre-Dame et tous ses objets mobiliers ont été ravagés par les flammes.

Cependant, dans de nombreuses situations, les interventions rapides et avisées des équipes sur place ont permis de mettre les œuvres à l'abri. Ces sinistres ne sont donc pas comptabilisés dans le présent

bilan. Néanmoins, ils ont mobilisé le temps et l'énergie des agents des conservations régionales des monuments historiques et des conservateurs des antiquités et objets d'art et nécessité la surveillance *a posteriori* des œuvres afin de s'assurer que l'humidité stagnante ne les avait pas endommagées.

L'instruction du directeur général des patrimoines et de l'architecture du 20 novembre 2023 relative à la prévention des sinistres³ dans les monuments historiques¹ rappelle les enjeux liés aux événements climatiques. Elle aborde également les mesures à prendre sur les chantiers de travaux, applicables quelles que soient les circonstances, en lien avec les maîtres d'œuvre et les entreprises. Les actions d'information et de prévention sur la sécurisation des chantiers – plus particulièrement lorsqu'il y a des points chauds – sont à réitérer de manière périodique, afin que tous les intervenants soient responsabilisés sur les risques.

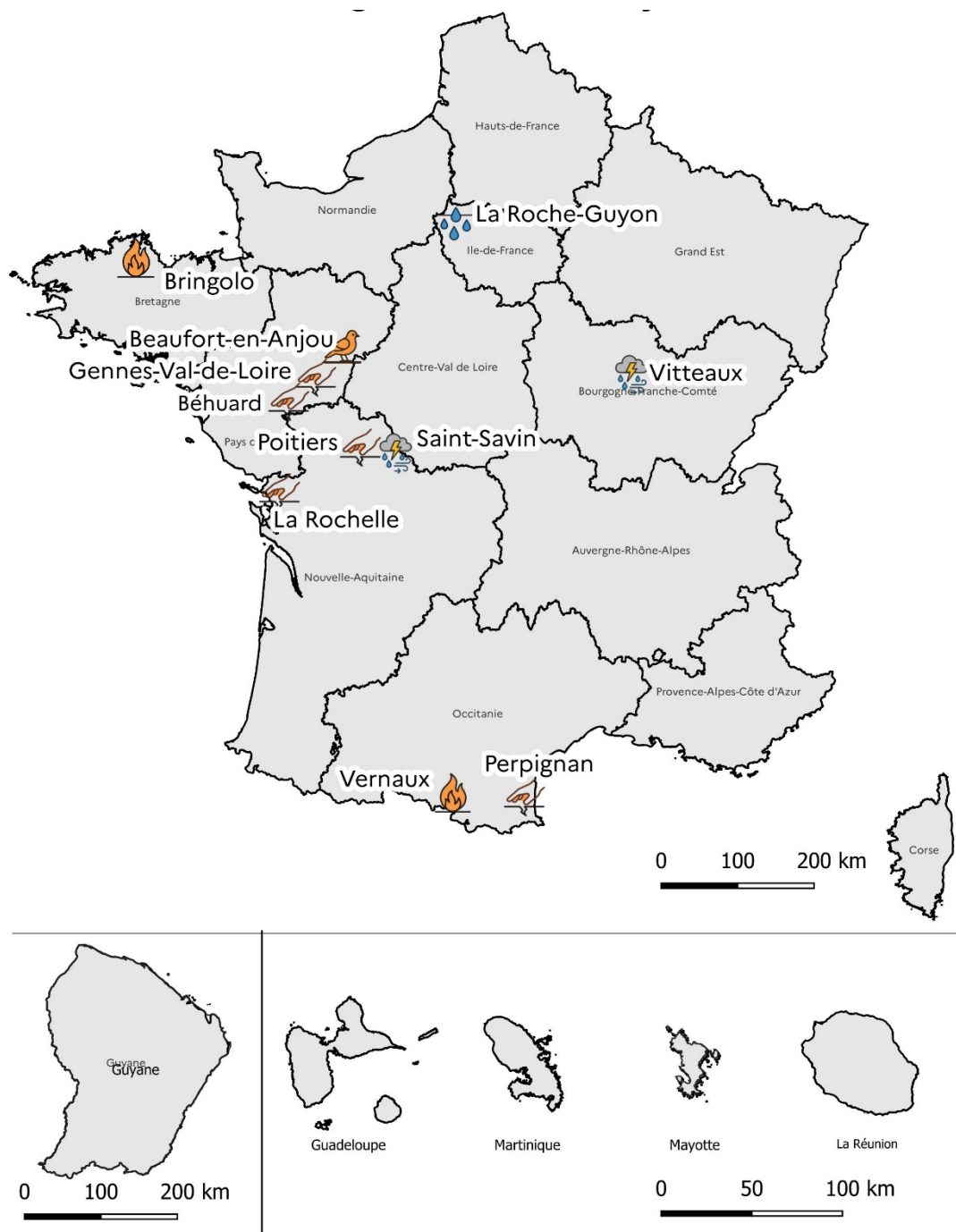
Actes de vandalisme : quelles sont les peines encourues ?

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un objet mobilier classé ou inscrit au titre des monuments historiques constitue un délit sanctionné par l'article 322-3-1 du code pénal. La peine maximale prévue est de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

Elle peut être portée à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice. Les peines d'amende peuvent être élevées jusqu'à la moitié de la valeur du bien détruit, dégradé ou détérioré. Les poursuites pénales peuvent être accompagnées d'une action en dommages-intérêts et d'une demande de prescription de remise en état aux frais des délinquants.

³ Note du 20 novembre 2025 sur la prévention des sinistres dans les monuments historiques : publiée au Bulletin officiel n° 362 du ministère de la Culture (septembre 2025).

Sinistres et dégradations sur objets en 2024



Type de sinistre / dégradation



Dégradation volontaire
(vandalisme / tentative de vol)



Infestation de volatiles



Intempérie
(Inondation / Grêle)



Incendie



Infiltrations

@Ministère de la culture. DGPA.SDMHSP. BCMHM/BEM. Septembre 2025

Focus sur quelques sinistres survenus en 2024

Peintures murales du XI^e siècle

Saint-Savin, abbaye Saint-Savin (Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

Classées au titre des monuments historiques en 1840

Base Palissy : [PM86000727](#)

La crue de la Gartempe (de plus de 4,45 m) des 30 et 31 mars 2024 a inondé la crypte de l'abbaye de Saint-Savin-et-Saint-Cyprien, qui renferme des peintures murales du XI^e siècle.

Un pompage a été mis en place immédiatement par les pompiers.



La décrue a laissé des traces d'humidité sur une hauteur de 30 cm en partie basse des parois.

Un début d'efflorescence de sels est apparu sur les solins avec l'assèchement.

Un constat d'état a été réalisé par un restaurateur de peintures murales et des mesures de consolidation d'urgence ont été mises en place.

Bateau de pêche au filet ou à la traîne dit Manuel Joël

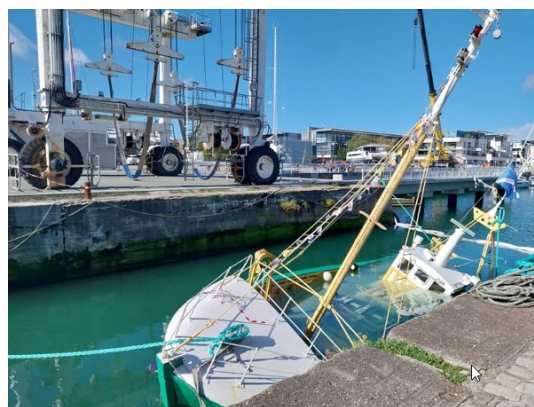
La Rochelle, musée maritime (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine)

Classé au titre objet le 22 septembre 1994

Base Palissy : [PM17000604](#)

Le 15 octobre 2024, l'éclatement d'un pneu de la grue du plateau nautique a projeté la roue et des éléments de l'essieu sur le chalutier qui se trouvait à proximité, provoquant un trou dans sa coque.

Le bateau a sombré immédiatement.



2 groupes sculptés, 4 statues et 2 orgues

Poitiers, église Saint-Hilaire-le-Grand (Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

Groupe sculpté : *saint Joseph et l'Enfant Jésus* (base Palissy : [PM86000491](#))

Statue : *Vierge à l'Enfant* (base Palissy : [PM86000823](#))

Groupe sculpté : *Vierge de Pitié* (base Palissy : [PM86001035](#))

3 statues : *Vierge à l'Enfant, saint Hilaire, sainte Radegonde* (base Palissy : [PM86000538](#))

Orgue de tribune (base Palissy : [PM86000888](#))

Orgue portatif (base Palissy : [PM86001611](#))

En 2024, les églises de Poitiers ont été la cible de plusieurs actes de vandalisme. Le 3 octobre, l'église Saint-Hilaire-le-Grand, classée au titre des monuments historiques et inscrite sur la Liste du patrimoine mondial (UNESCO), a été visée par un départ de feu et des destructions volontaires de statues.

Le maître-autel (non protégé au titre des monuments historiques) a été ravagé par les flammes.

Les peintures murales, les parements de pierre, l'orgue de tribune et un orgue portatif (classés ou inscrits au titre des monuments historiques) ont été encrassés par les dépôts de suie. Des statues ont été jetées au sol et brisées.

L'auteur des faits a été arrêté par la police et déféré devant le tribunal correctionnel en comparution immédiate. Reconnu pénalement irresponsable de ses actes, il a été interné.

Une action en dommages-intérêts a été engagée par la commune.



CONCLUSION

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels exige beaucoup de rigueur et de persévérance et nécessite plusieurs actions simultanées :

- Le renforcement de la prévention des vols ;
- La responsabilisation des propriétaires et des utilisateurs du patrimoine ;
- L'enrichissement de la documentation des biens protégés ;
- La bonne circulation de l'information entre les partenaires concernés.

L'action concertée de tous les acteurs est la clé de voûte d'une politique de prévention cohérente et adaptée. Au ministère de la Culture, la mission sécurité-sécurité-accessibilité (MISSA) apporte son expertise pour mieux sécuriser les monuments historiques et dispense des actions de formation et de sensibilisation.

La coopération du bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers (BCMHM) et des services déconcentrés avec les services de police et de gendarmerie, ainsi qu'avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, permet d'agir avec réactivité et efficacité en cas de signalement de vol.

Les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art contribuent également de manière décisive à la sûreté du patrimoine mobilier protégé, grâce à leur action sur le terrain de sensibilisation à la prévention auprès des propriétaires publics et privés d'objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Exemples d'objets mobiliers volés ou disparus en 2024

Page 17

Diptyque : Donateur accompagné de saint Wallerand

© Ministère de la Culture, conservation des antiquités et objets d'art du Pas-de-Calais, tous droits réservés

Plat de quête

Lézignan-la-Cèbe, église de l'Assomption Notre-Dame (Hérault, Occitanie)

© Ministère de la Culture, conservation des antiquités et objets d'art de l'Hérault, tous droits réservés

Page 18

2 bustes-reliquaires : saint Eutrope et jeune saint imberbe

Berneuil, église Saint-Cessateur (Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

© Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

Coq de faîtage

Germigny-des-Prés, cimetière près de l'église (Loiret, Centre-Val de Loire)

© Ministère de la Culture, direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire

Redécouvertes

Pages 20/21

Trois statuettes provenant du retable représentant les Scènes de la Vie de la Vierge, école flamande, XVI^e siècle

Ergué-Gabéric, chapelle de Kerdevot (Finistère, Bretagne)

1_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo, Emmanuel-Louis Mas (1891-1979), 1952 (base Mémoire [AP52P01061](#))

2 et 3_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés, Cusson, Marie-Cécile (restauratrice) ; Séré, Jérôme (restaurateur), 2011 (base Mémoire [AP22NU07524](#))

Pages 22/23

Statuette représentant la Vierge Marie et Marie-Madeleine provenant du retable de La Passion, bois peint polychromé et décor en relief, école flamande, XVI^e siècle

Maignelay-Montigny, église Sainte Marie-Madeleine (Oise, Hauts-de-France)

1 et 3_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo, Félix Martin-Sabon (1846-1933), avant 1896 (base Mémoire [APMH047035](#))

2_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés ; CAO de l'Oise, Schuler, Richard, (base Mémoire [AP60W00745](#))

Page 24

Statue représentant une Vierge à l'Enfant assise, bois, feuille d'étain sur plâtre, XII^e- XIII^e siècle

Fontpédrouse, église Sainte-Marie de Prats-Balaguer (Pyrénées-Orientales, Occitanie)

© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn
Photo (base Mémoire [AP66W00207](#))

Restitutions

Page 26

Haut-relief représentant une Descente de croix, bois peint polychrome, XIII^e siècle

Borest, église paroissiale Saint-Martin (Oise, Hauts-de-France)

1_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn
Photo (base Mémoire [AP60W01205](#))

2_ © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn
Photo, Emmanuel-Louis Mas (1891-1979), 1950 (base Mémoire [APMH0194836](#))

3_Capture écran d'un article de presse, extrait du journal Figaro Magazine publié le 24 mai 1985

4_© Marie-Bénédicte Dumarteau, CAO de l'Oise (DRAC Hauts-de-France – CRMH), 22 février 2024

Page 27

Deux statues, représentant saint Maurice et son compagnon Soluteur, plâtre, XX^e siècle,

Angers, cathédrale Saint-Maurice (Maine-et-Loire, Pays de la Loire)

1 à 3_© Benjamin Carcaud, conservateur des monuments historiques (DRAC Pays de la Loire – CRMH), 24 septembre 2024

Pages 28/29/30

Trois statuettes représentant saint Antoine, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste et un dais provenant du retable représentant la Vie de la Vierge et de saint Georges, albâtre et bois polychromés et dorés, XVI^e siècle

Juignettes, église de la Selle (Eure, Normandie)

1_Capture d'écran, reproduction photographique de l'état en 1911 dans l'article de Paul Biver (1886 – 1952), historien de l'art, « Some Examples of English Alabaster Tables in France », Archaeological Journal, LXVII, 1910, p. 72, 2024

2 et 3_ © Ministère de la Culture (France), Conservation des antiquités et des objets d'art de l'Eure, tous droits réservés, Leroy, Thierry (photographe) (base Mémoire [OA027_192700001](#))

4, 5, 6 et 7_© Ministère de la Culture (France), Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie – Tous droits réservés, Pierre Taillefer conservateur des monuments historiques (DRAC Normandie – CRMH), 10 avril 2024 (base Mémoire [MHR28_20242700144](#) ; [MHR28_20242700142](#) ; [MHR28_20242700150](#) ; [MHR28_20242700143](#))

Page 31

Aigle-lutrin sur pied en fer forgé et aigle en bois, dimensions : h : 203 cm, XVIII^e siècle

Tonnerre (Yonne, Bourgogne-Franche-Comté), provenant de l'église Saint-Pierre

1_Tirage photographique, © Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo (base Mémoire [AP89W03617](#))

2_© Ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo, Magali Villetard, ville de Tonnerre, 24 avril 2025, © ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion GrandPalaisRmn Photo (base Mémoire [AP80L094144](#))

Page 32

Clef de voûte, provenant des Thermes de Cluny, pierre, XV^e siècle

Paris, (Île-de-France), dépôt du Musée de Cluny – Musée national du Moyen Âge (Paris) au Musée Carnavalet – Histoire de Paris.

© Cliché bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers, 2 décembre 2024.

Focus sur quelques sinistres survenus en 2024

Page 36

Peintures murales du XI^e siècle

Saint-Savin, abbaye Saint-Savin (Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

© Radio France – Delphine-Marion Boullep

Bateau de pêche au filet ou à la traîne dit Manuel Joël

La Rochelle, Musée maritime (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine)

© Région Nouvelle-Aquitaine, Conservation régionale des monuments historiques, Manuel Lalanne

Page 36

2 groupes sculptés, 4 statues et 2 orgues

Poitiers, église Saint-Hilaire-le-Grand (Vienne, Nouvelle-Aquitaine)

© Région Nouvelle-Aquitaine, Conservation régionale des monuments historiques

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers

Édition achevée en juillet 2025

Composition : bureau de l'expertise et des métiers; Marc Lévêque, Oriane Esnault

Directrice de la publication : La sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Dépôt légal : 4^e trimestre 2025 - ISBN : 978-2-11-1799994-3

Les publications des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont à retrouver sur le site du ministère de la Culture / Thématiques / Monuments & Sites
<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources>

